Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le dix huit juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 juin 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Absent : M. FERRERE Eric.

Procuration : **M. RIVIERE Lucien** a donné mandat à M. MONDON René - **M. FRINGUE Mickaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **RIVIERE Raphaël** a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Budget annexe de l'assainissement collectif
- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2009 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : **8 644,81 €**

- en section d'investissement : un excédent de clôture de : **92 565,53 €**

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de clôture de : **223 542,53 €.**

MAIRIE DES AVIRONS

Compte tenu du solde global positif après balance des restes à réaliser, il est proposé au conseil de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation, soit **8 644.81 €** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation 2009 du **budget de l'assainissement collectif**, soit **8 644.81 €,** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS